

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de Dijon

Séance du lundi 21 septembre 2026

Président : Madame KOENDERS

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 11 septembre 2026

Nombre de membres du Conseil municipal : 59

Nombre de membres en exercice : 59

Nombre de présents participant au vote : 50

Nombre de procurations : 9

Membres présents :

Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur Billy CHRETIEN	Madame Sabine SICUREZZA
Monsieur Antoine HOAREAU	Madame Delphine BLAYA	Monsieur Laurent MONNOT
Madame Christine MARTIN	Monsieur Jordane GALLOIS	Monsieur Benoît BORDAT
Monsieur François DESEILLE	Monsieur Christian DUCHANGE	Madame Emilie SIMONE
Madame Karine HUON-SAVINA	Madame Caroline	Madame Nina MARTINS
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	JACQUEMARD	Monsieur Clément CRAVEUR
Madame Nuray AKPINAR-ISTIKUAM	Madame Ludmila MONTEIRO	Madame Laurence GERBET
Monsieur Stéphane CHEVALIER	Monsieur Philippe THIRION	Madame Sabine BAILLOT
Madame Claire TOMASELLI	Monsieur Denis GUVENATAM	Monsieur Emmanuel BICHOT
Monsieur Christophe AVENA	Madame Vanessa VAIZANT	Madame Sandra GAUDILLIERE
Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Madame Isabelle PIERREY-ROUGET	Monsieur Bruno DAVID
Monsieur Franck LEHENOFF	Madame Clémentine HUGOL-GENTIAL	Monsieur Henri-Bénigne DE VREGILLE
Madame Mélanie BALSON	Monsieur Florent COLOMBO	Monsieur Axel SIBERT
Monsieur Jean-Philippe MOREL	Monsieur Maël SZABELSKI	Monsieur Thierry COUDERT
Madame Stéphanie VACHEROT	Madame Marie-Hélène	Monsieur Antoine CAMUS
Madame Nadjoua BELHADEF	JUILLARD-RANDRIAN	Madame Mélanie FORTIER
Monsieur Marien LOVICH	Madame Marie-Thérèse	Monsieur Julien HUBERT
Madame Céline MAGLICA	PUGLIESE	

Membres absents :

Monsieur Massar N'DIAYE pouvoir à Madame Nadjoua BELHADEF
 Madame Lydie PFANDER-MENY pouvoir à Madame Stéphanie VACHEROT
 Monsieur Patrice CHATEAU pouvoir à Madame Karine HUON-SAVINA
 Madame Françoise TENENBAUM pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
 Monsieur François REBSAMEN pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS
 Monsieur Philippe LEMANCEAU pouvoir à Monsieur Franck LEHENOFF
 Madame Catherine PETITJEAN pouvoir à Madame Mélanie BALSON
 Monsieur Franck AYACHE pouvoir à Monsieur Emmanuel BICHOT
 Madame Clémence HOUARD pouvoir à Madame Laurence GERBET

OBJET : POLITIQUE DE LA VILLE

Contrat de ville - Programmation 2026 (2ème phase)

La politique de la ville vise à réduire les inégalités sociales entre les habitants des quartiers dits « prioritaires » et les autres quartiers en proposant des actions spécifiques ou renforcées afin de favoriser le bien-vivre ensemble et améliorer les conditions de vie des habitants.

Pour la période 2024-2030, le nouveau contrat de ville concerne 23 200 habitants sur les six quartiers politique de la ville de Dijon métropole : les Grésilles et la Fontaine d'Ouche à Dijon, mais aussi le mail à Chenôve, le Bief du moulin à Longvic, le Belvédère à Talant et Quetigny-centre qui est entré dans la géographie prioritaire au 1er janvier 2024.

Signé pour six ans, le contrat de ville mobilise, sur leurs champs de compétences respectifs, les partenaires institutionnels, les associations et les habitants. Il associe dans son pilotage, sa mise en œuvre et son évaluation, les habitants et les conseils citoyens, instances participatives dédiées.

Le contrat de ville définit le cadre de travail partenarial, les enjeux et les orientations identifiées au sein de chaque commune. A Dijon, sur les deux quartiers prioritaires de la Fontaine d'Ouche et des Grésilles, les 3 orientations prioritaires sont :

- le renforcement du lien social,
- l'amélioration du cadre de vie,
- le développement de l'émancipation par la culture, le sport et l'éducation.

Pour 2026, la ville de Dijon participe au financement des projets et des actions du contrat de ville à hauteur de 317 700 €.

Une première programmation 2026 s'est traduite par la participation financière de la Ville à des actions portées par dix associations, pour un montant total de 213 198 €.

Quatre associations ont depuis sollicité un soutien de Dijon au titre du contrat de ville.

Aussi, il est proposé au conseil municipal d'approuver une deuxième programmation, dont les actions et montants sont précisés dans le tableau annexé au présent rapport. La Ville apportera son soutien financier, dans le cadre de cette deuxième programmation 2026, à hauteur de 82 700 €.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide :

- **d'approuver**, telle que présentée dans le tableau annexé au présent rapport, la répartition des financements de la Ville, au titre de la deuxième phase de la programmation du contrat de ville 2026, à un montant total de 82 700 € pour des actions dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par quatre associations ;
- **de dire** que le montant des dépenses sera imputé sur les crédits ouverts au budget de l'exercice 2026 ;
- **d'autoriser** Madame la Maire, ou par délégation les adjoints concernés, à signer les avenants à conventions annexés au présent rapport, et à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause leur économie générale ;
- **d'autoriser** Madame la Maire, ou par délégation les adjoints concernés, à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

SCRUTIN POUR : 47

ABSTENTION : 12

CONTRE : 0

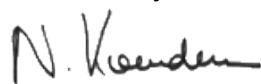
NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 9 PROCURATION(S)

Le 22 septembre 2026
Ludmila MONTEIRO
Secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'L. Monteiro', written in a cursive style.

Le 22 septembre 2026
Nathalie KOENDERS
Maire de Dijon

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'N. Koenders', written in a cursive style.